

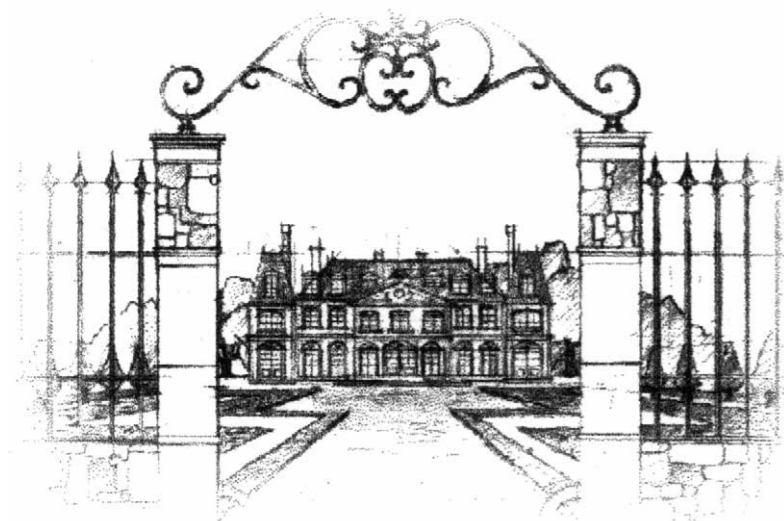
Sous le haut patronage de Monsieur Gérard Larcher,

Président du Sénat

Le jeudi 17 septembre 2009

au Palais du Luxembourg,

Salle Clemenceau



Le patrimoine français et son environnement :

Un plan de relance sous bénéfice d'inventaire

Le patrimoine français et son environnement :

Un plan de relance sous bénéfice d'inventaire

Parlementaires, hauts fonctionnaires des ministères, représentants des collectivités locales, propriétaires privés, élus locaux, professionnels du droit, militants associatifs, chercheurs et étudiants, c'est un vaste public que visent les travaux de cette douzième session des Journées Juridiques, à l'image des personnalités qui s'exprimeront.

La matinée permettra de dresser une synthèse de l'actualité complétée par divers focus sur des questions dans « l'air ».

Le sénateur Richert ouvrira les travaux en nous offrant son traditionnel « regard rétrospectif », à bonne hauteur de vue de par ses fonctions d'acteur et d'observateur du droit de la culture au sein de la Haute Assemblée.

Notre journée 2009 retiendra quatre thèmes méritant un examen particulier :

la marchandisation des objets culturels et historiques incorporant des éléments humains, l'encouragement du mécénat à travers l'allègement de l'ISF,

l'entrée en vigueur d'un texte sur les fonds de dotation pour le patrimoine,

la forme inavouée d'une fiducie à la Française, enfin, la place des associations du patrimoine dans le dialogue avec la puissance publique, sous l'angle du bilan et de la perspective, à l'occasion du cinquième anniversaire du « Groupe national d'information et de Concertation ».

L'après-midi sera consacrée à un acteur majeur de la politique du patrimoine, l'architecte des bâtiments de France, au cœur de la réforme qui devrait conduire à son repositionnement.

En restituant la fonction dans l'histoire, lointaine et proche, nous nous interrogerons sur les contours d'un nouvel ABF, répondant aux nombreux enjeux d'aujourd'hui.

L'exigence environnementale, la mondialisation des protections via les procédures de l'UNESCO, la montée en puissance de nouveaux intervenants, les collectivités et les associations, sont autant d'éléments d'un contexte qui s'imposent à l'ABF et qu'il va devoir articuler avec sa mission traditionnelle et générale de garant du « Beau ». En somme, l'ABF nouveau va-t-il arriver ?

Sûrement, mais alors, quelle sera la portée de sa métamorphose ?

Colloque organisé

avec le soutien du Groupe d'Etudes Sénatorial sur le Patrimoine Architectural présidé par Monsieur Philippe Richert, questeur du Sénat, sénateur du Bas-Rhin

avec la participation de l'Association nationale des villes des pays d'art et d'histoire et des villes à secteur sauvegardé



Organisation

OMNIJURIS CONSULTANTS

23, rue du Hameau • 53000 LAVAL • Fax 02 43 56 70 69

et

Association Les Journées Juridiques du Patrimoine • 24, rue des Volontaires • 75015 Paris

Information complémentaire :

• Tél. 01 44 49 01 38 (répondeur et fax) • E-mail : droitet@aol.com

Renseignements : Les Journées Juridiques du Patrimoine • Tél. / fax : 01 44 49 01 38 • E-mail : droitet@aol.com

COLLOQUE

Salle Clemenceau

Palais du Luxembourg

15^{ter}, rue de Vaugirard

75006 PARIS

Accès : Métro Odéon - RER B Luxembourg

Parcs de stationnement : Place Saint-Sulpice - Marché Saint-Germain

DEJEUNER

Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat

La capacité d'accueil des Salons étant limitée, seuls les 260 premiers inscrits pourront y déjeuner.

Réponse souhaitée avant le 11 septembre 2009

Pour des raisons de sécurité, l'accès ne sera possible que pour les personnes pré-inscrites et munies d'une pièce d'identité.

L'accès au déjeuner est réservé aux personnes inscrites et munies d'une pièce d'identité.

Penser à bien indiquer lisiblement votre adresse mail.

Les confirmations d'inscription ne seront envoyées que par mail.

Tavaux dirigés par Philippe Richert, questeur du Sénat, président du groupe d'Etudes Sénatorial sur le Patrimoine Architectural et le Bâtonnier de La Bretesche, président des Journées Juridiques du Patrimoine.

DE TOUT UN PEU

• 8 h 15 : Accueil et enregistrement des participants.

• 8 h 45 : Le patrimoine : le meilleur remède anti-crise.

Par Alain de La Bretesche.

• 8 h 55 : Eléments de veille parlementaire :
Regard rétrospectif sur l'année juridique du patrimoine.

Par Philippe Richert.

• 9 h 10 : Le patrimoine, encore et en corps... ou « peut-on tout vendre ? »
Des têtes Maori aux reliques chrétiennes : les objets d'art dérivés du corps humain
sont-ils des marchandises disponibles ?

Par Henri de Danne, administrateur délégué du Syndicat national des maisons de ventes volontaires.

• 9 h 40 : L'ISF, une chance pour les redevables mécènes.
Examen des nouvelles possibilités de réduction offertes aux contribuables
soutenant le patrimoine à travers des fondations.

Pourquoi seulement les Fondations ?

Par Richard Moyaert, avocat spécialiste en droit fiscal au barreau de Bordeaux.

• 9 h 40 : Les fonds de dotation : un nouvel outil de financement du patrimoine à découvrir, des solutions à imaginer.

La fiducie pratique arrive-t-elle en France sans s'annoncer ?

Jeu de questions à Vincent Roussel, notaire associé à Paris.

• 10 h 30 : Débat avec les intervenants et les participants au colloque.

• 10 h 50 : Pause.

• 11 h 00 : Quel avenir pour le « GNICP » (Groupe National d'Information et de Concertation sur le Patrimoine)
instituant le dialogue entre les associations (G8-Patrimoine) et l'Etat ?

Après cinq ans d'existence : bilan et nouveau mandat ?

Avec la participation de Michel Clément directeur général chargé de préfiguration au ministère de la Culture et les représentants du G8-Patrimoine :

Paule Albrecht (présidente de la SPPEF), Michel Fontaine (président de MPF), Jean de Lambertye (président de la DH),

Henri de Lépinay (président de REMPART), Christian Pattyn (président de la LUR),

Olivier de Rohan-Chabot (Président de la Sauvegarde de l'Art Français),

Kléber Rossillon (président de la FNASSEM) et Philippe Toussaint (président des VMF).

• 12 h 00 : Débat avec les intervenants et les participants au colloque.

• 12 h 30 : Déjeuner dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat.

SPÉCIAL ABF : L'ABF NOUVEAU VA-T-IL ARRIVER ?

• 14 h 00 : Architecte un jour architecte toujours. De l'acte de bâtir à la mission de contrôle :
une courte histoire de l'ABF pour servir l'avenir.

Par Jean-René Etchegaray, ancien bâtonnier au Barreau de Bayonne,

secrétaire général de l'Association des villes des pays d'art et d'histoire et des villes à secteurs sauvegardés, 1^{er} adjoint au maire de Bayonne.

• 14 h 30 : L'ABF en R.A.D.E (Réforme de l'administration départementale de l'Etat).

Une UT ... dépendant de la DRAC ... mais liée à la DDT. Quel espace et quels moyens pour l'ABF nouveau ?

Par Camille Zvenigorodsky, Architecte des Bâtiments de France, chef du SDAP de Lot et Garonne.

• 15 h 00 : L'ABF entre l'ancien et le nouveau.

A l'épreuve d'Eole et d'Hélios, l'ABF ancien : un empêcheur de Grenelle,
ou l'ABF nouveau : un bon intégrateur des techniques nouvelles dans le patrimoine et les paysages.

Table Ronde animée par le Bâtonnier de La Bretesche avec Laure de la Raudière, Députée d'Eure et Loire,

Dominique Braye, Sénateur des Yvelines, Dominique de Legge, Sénateur d'Ile et Vilaine, les rapporteurs du Grenelle II et plusieurs ABF.

• 15 h 30 : Débat avec les intervenants et les participants au colloque.

• 15 h 50 : Pause.

• 16 h 00 : L'ABF à l'heure de la mondialisation du patrimoine. Vous avez dit ZPPAUP ?

- Les techniques de protection des sites labellisés par l'UNESCO.

Par Olivier Poisson, inspecteur général des monuments historiques.

- Les sites éclatés.

Témoignage d'Alain Spire, président de l'association Saint-Martin Sauvegarde.

- Le rôle de l'ABF.

Par Yves Dauge, sénateur d'Indre et Loire.

• 16 h 45 : Communication : « l'ABF pourrait mieux faire ! »

- Vis à vis des collectivités.

Par un ABF.

- Vis à vis des citoyens et des associations.

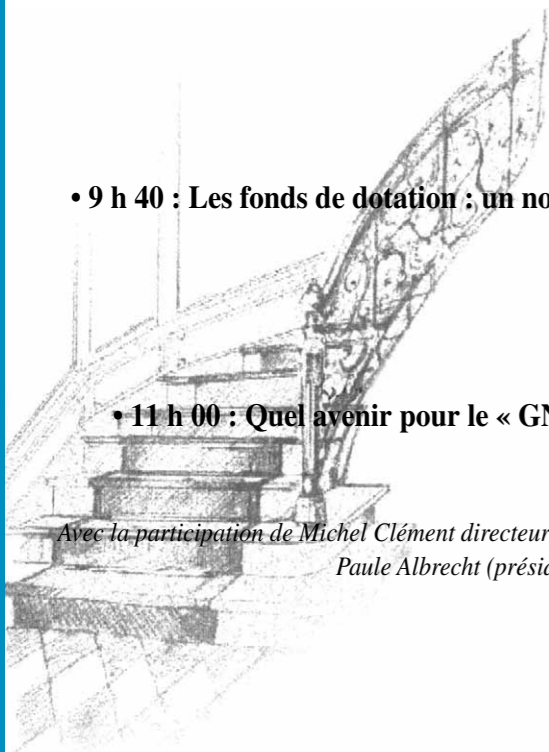
Par Alain de La Bretesche.

• 17 h 15 : Débat avec les intervenants et les participants au colloque.

• 17 h 30 : L'ABF nouveau : Pourquoi pas une vraie métamorphose ?

*Rêve à deux voix par Frédéric Auclair, Président de l'Association nationale des architectes des bâtiments de France (ANABF),
et Alain de La Bretesche.*

SYNTHÈSE ET CONCLUSIONS.



● A retourner à : Les Journées Juridiques du Patrimoine
 ● Tél. 01 44 49 01 38 (répondre et fax)

● 24, rue des Volontaires - 75 015 PARIS
 ● E-mail : droitet@aol.com

Le patrimoine français et son environnement :

Un plan de relance sous bénéfice d'inventaire

Jeudi 17 septembre 2009, au Palais du Luxembourg - Salle Clemenceau

Nom : Prénom :

Fonction : Organisme :

Adresse :

Ville :

Code Postal : E-Mail ⁽¹⁾ :

Téléphone : Fax :

(1) les confirmations d'inscription ne seront envoyées que par mail

Frais d'inscription (déjeuner compris) :

- particuliers 80 euros X =

- professionnels, administrations & autres 130 euros X =

(Chèque à l'ordre de : Les Journées Juridiques du Patrimoine)

Participera au colloque le matin

Participera au déjeuner dans les Salons de Boffrand de la Présidence du Sénat

Participera au colloque l'après-midi

Réponse souhaitée **avant le 11 septembre 2009**, au 24, rue des Volontaires - 75015 Paris

Les inscriptions avec le règlement seront enregistrées dans l'ordre d'arrivée
 dans la limite de la capacité d'accueil de la salle Clemenceau (260 places).